



CECILE NEVEN

MINISTRE DE L'ENERGIE, DU PLAN AIR-CLIMAT,
DU LOGEMENT ET DES AEROPORTS

GOVERNEMENT WALLON

A l'attention du Président du CPAS

Jambes, le

**Objet : Plan d'action préventive en matière d'énergie 2027-2028
Financement de projets – Appel à candidature**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis 2004, les CPAS bénéficient de subsides régionaux pour initier des plans d'action préventive en matière d'énergie, précédemment intitulés « plans de guidance sociale énergétique ».

L'objectif de ces plans est d'accompagner les ménages en difficulté dans l'amélioration de leur gestion énergétique, en vue de mieux maîtriser leur consommation et réduire leur facture d'énergie.

Par le présent courrier, votre CPAS est invité à rejoindre ce dispositif et à **introduire, au plus tard pour le 31 mai 2026, une proposition de plan d'action préventive** auprès du Département de l'Énergie.

Ce plan démarrera au 1er janvier 2027 et se terminera au 31 décembre 2028.

Vous trouverez ci-annexé le cahier des charges incluant le dossier de candidature, ainsi que le guide des dépenses éligibles. Ces documents sont téléchargeables sur le site de la Région wallonne : energie.wallonie.be (=> soutiens financiers => non-marchand => plans d'action préventive en matière d'énergie 2027-2028).

Le budget alloué à chaque CPAS pour la mise en œuvre d'un plan accepté s'élève à 250 € par bénéficiaire du revenu d'intégration sociale, avec un plafond de 50 000 € par CPAS.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec Madame Sabrina MAINAS (081/48.63.57) ou via l'adresse suivante :

plan.prevention.energie.dgo4@spw.wallonie.be.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cécile Neven

Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du
Logement et des Aéroports